

Procès-verbal

5^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 h, dans la salle du conseil de l'édifice Denis-Giguère au 305, rue Racine à Québec

Étaient présents

Madame Lyse Pelletier	Présidente
Monsieur Marc Savard	Secrétaire
Monsieur Francis Bouchard	Trésorier
Madame Nancy Beaupré	Administratrice
Madame Linda Duchaine	Administratrice
Monsieur Richard Lebel	Administrateur

Était absente

Madame Isabelle Duchesneau	Administratrice
----------------------------	-----------------

Étaient également présentes

Madame Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville-Les Châtelers
Madame Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques - Service de l'interaction citoyenne
Madame Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques
M. Mario Lussier	Président, Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles
Madame Lucette Bouchard	Secrétaire de rédaction

QUORUM

Outre les personnes mentionnées précédemment, près de 15 citoyens assistent à la rencontre. Le quorum est atteint.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 6 septembre 2022, à 19 h

EN SALLE

Édifice Denis-Giguère (305, rue Racine)

Salle RC-15

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Présentation de M. Mario Lussier, président de la Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles, sur la valeur archéologique du site de l'ancienne station-service Irving | 19 h 10 |
| 4. | Résolutions reliées à la nouvelle conseillère en consultations publiques | 19 h 40 |
| 5. | Dossiers du conseil de quartier | 19 h 45 |
| | 5.1 Projet de sécurité routière 2022 : affiches | |
| | 5.1.1 Distribution des affiches | |
| | 5.1.2 Répartition des budgets de 3 000 \$ (6 000 \$ au total) | |
| | 5.1.3 Présence à la place Éphémère (CQ et SAAQ) | |
| | 5.1.4 Publicité dans les pages Facebook et le journal des Rivières | |
| | 5.2 Conversion du terrain de l'ancienne station-service Irving : suivi de la proposition du conseil de quartier | |
| | 5.3 Circulation bruyante de véhicules motorisés sur la rue Racine | |
| | 5.4 Revitalisation de la rue Racine | |
| 6. | Période d'information de la conseillère municipale | 20 h 25 |
| 7. | Questions et commentaire du public | 20 h 40 |
| 8. | Adoption des procès-verbaux du 1 ^{er} février 2022 | 20 h 50 |
| | 8.1 Assemblée spéciale du 7 juillet 2022 | |
| | 8.2 Reporté à octobre : Assemblée ordinaire du 7 juin | |
| 9. | Fonctionnement du conseil | 20 h 55 |
| | 9.1 Suivi du budget | |
| | 9.2 Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire | |
| | 9.3 Correspondance | |
| | 9.3.1 Envoi de la lettre d'appui au projet Connexion jeunesse du CIUSSS-CN | |
| 10. | Varia | 21 h 00 |
| | 10.1 Paiement pour le renouvellement annuel au Registraire des entreprises | |
| 11. | Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée | 21 h 05 |

22-09-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Lyse Pelletier propose l'ouverture de l'assemblée à 19 heures. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour ce 1^{er} conseil de quartier de l'automne 2022. Elle explique la présence de Mesdames Marie Lagier et Dominique Gagnon. À la suite du départ M. Jean-Sébastien Mathon, Mme Gagnon agira comme conseillère en consultations publiques. À cet égard, Mme Lagier offrira un support à Mme Gagnon dans ses nouvelles fonctions.

M. Richard Lebel propose l'envoi d'une lettre de remerciement à M. Mathon pour son soutien accordé aux membres du conseil de quartier de Loretteville.

Résolution CA-22-25

Objet : Envoi d'une lettre de remerciement soulignant le départ de M. Jean-Sébastien Mathon

S *Sur la proposition de M. Richard Lebel et appuyée par Mme Lyse Pelletier, il est **résolu que** le conseil de quartier de Loretteville rédige une lettre de remerciement soulignant le départ de M. Jean-Sébastien Mathon.*

Adoptée à l'unanimité

Mme Pelletier rédigera cette lettre.

22-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Pelletier fait la lecture de l'ordre de jour tel que décrit dans l'avis de convocation. Il n'y a aucun point à ajouter à l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. Francis Bouchard et appuyée par M. Richard Lebel, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

22-09-03 Présentation de M. Mario Lussier, président de la Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles, sur la valeur archéologique du site de l'ancienne station-service Irving

Mme Pelletier invite M. Mario Lussier à se présenter et à reconstituer l'histoire du site de l'ancienne station-service Irving. Une période de questions suivra.

M. Lussier remercie le conseil de quartier de lui permettre de tracer les grandes lignes du terrain de l'ancienne station-service Irving. Dans un premier temps, M. Lussier explique aux participants la mission de la [Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles](#) (SHHSC) qui a été fondée en 2004. Par la suite, il mentionne l'importance de la mise en valeur de ce patrimoine en raison du contexte historique et archéologique de ce terrain. Il porte à l'attention des auditeurs qu'avant 1948, bien avant la station-service, il existait un hôtel que l'on appelait l'hôtel Saint-Amand, du nom de M. Alexandre Saint-Amand qui résidait sur la rue Alexandre, appelée aujourd'hui rue Saint-Amand.

En 1837, le propriétaire, M. G.D. Balzaretto, publiait une annonce afin de louer une maison de pierres, deux étages avec dépendances, magasin, écurie, remise, jardin, etc., sise sur le site Irving. En juin 1837, M. Prosper Dubuc prend possession de la maison et la convertit en hôtel, appelé Lorette House ou l'Hôtel de Lorette.

M. Lussier émet quelques hypothèses sur les raisons d'exploiter un tel hôtel :

1. Pour les voyageurs de l'époque, surtout les élèves britanniques, attirés par la beauté du paysage, notamment la chute d'une hauteur de 28 mètres.
2. Pour la proximité des Hurons. Un attrait touristique qui séduisait énormément les visiteurs durant la belle saison.
3. Pour la Jeune-Lorette - en 1913, le nom de Loretteville fut adopté - qui était située au milieu de la Seigneurie Saint-Gabriel. Cette seigneurie appartenait aux Jésuites qui la concédèrent à la Couronne britannique vers 1800. Cette concession favorisa le développement du nord de Valcartier en 1816.
4. L'eau. Un enjeu pour la Ville de Québec pour deux raisons : les épidémies, dont le choléra en 1832, et les grands incendies qui détruisirent différents quartiers de la ville en 1840.
5. L'érection, vers 1731, par les Jésuites d'un premier moulin à farine dans le haut de la chute, sur la rive est. Ce site verra par la suite s'installer un moulin à scie et un moulin à papier. C'est le début de la préindustrialisation.

L'abolition du Régime seigneurial le 21 décembre 1854 a eu comme conséquence, auprès des locataires des seigneuries environnantes, dont Saint-Gabriel, de quitter leur terre à la suite d'une mauvaise situation financière. Ce déplacement de plusieurs personnes exigeait un gîte et des repas. L'Hôtel de Lorette était en mesure de les accueillir.

M. Lussier enrichit son propos en présentant différents plans et photos associés à l'hôtel.

- Une photo de l'hôtel, première trace de l'existence de l'Hôtel Lorette dans le journal Le Canadien du 20 février 1837.
- Un plan exceptionnel de la propriété de M. G. D. Balzaretto, datant de 1837. Ce plan servait à démontrer les possessions de M. Balzaretto.
- Un plan d'aqueduc de la ville de Québec qui y puisait l'eau en 1847. Ce plan indique le Parker's Hôtel au nord de la rue Racine.
- Une photo de l'hôtel par le photographe Philippe Gingras, prise en 1894 pour souligner le 100^e anniversaire de la paroisse Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.
- Un plan aux fins d'assurance de 1898 qui servait à protéger le territoire. Ce plan présente la bâtisse de deux étages et demi avec une grande galerie tout le tour ainsi que d'autres bâtiments avoisinants.
- Un autre plan aux fins d'assurance de 1917 toujours avec la bâtisse de deux étages et demi et ses bâtiments.
- Deux photos, des années 1920-1930, fournies par M. Marc Pépin qui habite la rue Lessard, où existait l'Université Pépin. C'était une petite école primaire privée, tenue par les demoiselles du même nom, logée dans la maison familiale de la rue Lessard. Le personnel de cette école, engagé par la famille Saint-Amand, devait divertir les voyageurs de l'hôtel lors de leur séjour. Un atelier consacré à la fabrication de chapeaux a déjà été organisé.
- Un 3^e plan aux fins d'assurance de 1954 révélant le Gasoline Service Stations. À partir de 1948, l'hôtel n'existe plus et disparaît sur les plans. En 1937, la famille Verret concéda l'ensemble du lot où se situait la maison de M. Sébastien Verret, dit Pit. Cet immense lot était borné par le boul. Valcartier, la rue Racine et se prolongeait au nord jusqu'au chemin de fer. La mère de Pit Verret racheta le lot de l'hôtel pour le vendre en parcelles, et ce, jusqu'en 1948.
- M. Lussier exprime les souhaits de la Société à l'égard de la reconversion du site Irving :
- que le terrain soit acheté par la Ville de Québec ;

- qu'une fouille archéologique soit faite avant que la décontamination ait lieu ;
- qu'une fouille archéologique soit menée. Il a été découvert, avant, pendant ou après la démolition de la station-service, des artefacts : pièces de vaisselle anciennes, morceaux de bouteilles, clous, etc. En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications, il est obligatoire de déclarer tout site archéologique. Ce qui a été fait par la Société d'histoire, à la suite de découvertes fortuites. La Société a informé la Ville des démarches auprès du Ministère.
- que l'histoire du lieu, l'histoire des artefacts et l'histoire écrite soient mises en valeur ;
- que l'on assure la pérennité de la rue Racine, porte d'entrée de Loretteville ;
- que l'on installe sur le site le Centre d'interprétation de la Corporation de la chute Kabir-Kouba ainsi que les locaux de la Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles.

M. Lussier considère que ce projet ne peut se réaliser sans la contribution des citoyens de Loretteville. Il compte sur la collaboration du conseil de quartier de Loretteville pour informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux du site Irving.

Période de questions

- Q. :** M. Mario Paquet désire savoir si M. Pit Verret a un lien de parenté avec M. Florida Verret.
- ML :** Non. Le lien conducteur est la famille de Sébastien Verret et des forgerons Verret.
- C. :** M. Richard Lebel désire connaître l'avis de M. Lussier s'il est possible de trouver des artefacts tant des Jésuites que des Hurons lorsque ces derniers habitaient dans la partie est de la chute en 1697 et des artefacts dans la partie ouest en 1671.
- ML :** Dans un premier temps, M. Lussier profite de l'occasion pour préciser les différentes appellations du nom de la chute Kabir-Kouba. La première, anciennement connue sous Sault Saint-Charles, sault, issu de l'ancien français, veut dire rapides, cascades ou chute d'eau. M. Lussier évoque le fait que, dès 1671, des censitaires se sont installés dans la seigneurie Saint-Gabriel, à la partie ouest du Sault-Saint-Charles. D'où l'importance d'ordonner des fouilles archéologiques sur le site Irving. La deuxième désignation est Chutes de Lorette. La dernière, la chute Kabir Kouba. M. Lussier est convaincu qu'il est possible de trouver des artefacts des premiers censitaires de la seigneurie Saint-Gabriel et des Jésuites sur le site ainsi que des autochtones antérieurs aux Hurons.
- C. :** Mme Linda Bouchard émet un commentaire sur la fouille d'artefacts voulant qu'elle croyait que la procédure auprès des autorités était instantanée à partir du moment que la découverte archéologique est reconnue. Se « débattre » lui apparaît une notion très compliquée.

- ML :** M. Lussier explicite la démarche entreprise par la SHHSC. Tout d'abord, sans permis, il est illégal de procéder à une fouille archéologique, et ce, afin d'éviter qu'une personne inexpérimentée détruise les informations contenues dans le site. Compte tenu du contexte historique particulier du site, tel que mentionné ci-haut, la SHHSC a rapidement informé le ministère de la Culture et des Communications, comme prévu à la Loi sur le patrimoine culturel, de l'existence d'artefacts sur le site. Par la suite, la SHHSC a avisé la Ville. Il précise qu'il est impossible pour la SHHSC de financer les prochaines étapes, soit : la production d'un inventaire aux fins d'obtenir la confirmation que le terrain est réellement un site archéologique ; et la réalisation des fouilles impliquant le ou les archéologues. La recherche des fonds nécessaires ne relève pas d'eux.
- C. :** Mme Linda Bouchard se demande ce que les citoyens peuvent faire maintenant pour la suite des choses.
- MJA :** En juin dernier, lorsque M. Lussier est intervenu auprès d'elle concernant le site du garage municipal sur la rue Martel, la Ville a rapidement réagi. Les archéologues se sont prestement présentés sur les lieux pour une évaluation. Pour le terrain Irving, c'est le même scénario, la Ville procédera à l'inventaire du site. En ce qui concerne la démolition, la Ville ne peut interposer son autorité pour l'arrêter.
- ML :** M. Lussier apporte une précision. Le terrain du garage Martel appartenait à la Ville. C'est pourquoi que la Ville a pu intervenir aussi rapidement. Tandis que le terrain Irving est la propriété d'un particulier.
- MJA :** Les démarches d'arrimage sont plus longues sur un terrain qui n'appartient pas à la Ville.
- Q. :** M. Benoit Quirion aimerait connaître les coûts impliqués dans ce projet et la durée. De plus, il demande comment la Ville se procurera le financement.
- MJA :** Mme Asselin rappelle que la décontamination de Irving, en vertu de la Loi sur l'environnement, est aux frais du propriétaire. Pour le terrain coin de Racine et de l'Hôpital, ce site est assujéti à la réglementation de l'ancienne loi, c'est-à-dire que la décontamination reviendra à l'acheteur lorsque le terrain sera vendu. Le terrain Irving n'est pas encore officiellement à vendre. Le propriétaire a déjà approché la Ville afin que celle-ci lui fasse une offre. Il n'est pas dans les intentions de la Ville de répondre à cette proposition appuyée sur un prix inflationnaire engendré par les courtiers. Qui plus est, en juin dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté une loi accordant un droit de préemption. Cette loi permettra aux municipalités d'acquérir en priorité un immeuble, à un prix correspondant au marché et en fonction de leur budget.
- Q. :** Francine Trudel demande si Irving dispose d'un délai pour décontaminer.
- MJA :** Oui. Le terrain ne peut pas rester clôturé et placardé longtemps.
- Q. :** M. Mario Paquet demande s'il est possible qu'un immeuble de cinq étages soit construit sur le site.
- MJA :** Non parce que le terrain est sous la responsabilité de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Des règles très strictes s'appliquent en raison de sa situation dans un secteur appelé « vieux Loretteville ».
- Q. :** M. Vincent Savard : Il y a des contraintes associées au terrain, dont la zone préservée. Est-ce que la Ville peut geler le projet Irving, est-ce qu'elle peut l'exproprier ?
- MJA :** Le propriétaire d'un terrain privé vend à qui il veut. Le droit de préemption va donner de bons outils, dont l'achat à un prix raisonnable. La Ville ne veut pas exproprier. Cela coûte très cher.

- C. :** Mme Lagier rappelle que le conseil de quartier a déjà déposé une résolution concernant le site Irving.
- MJA :** Mme Asselin ajoute que M. Lussier doit lui déposer un projet bien ficelé concernant le site.
- C. :** Mme Pelletier mentionne que le conseil de quartier priorise l'aménagement d'un parc avec panneaux d'information sur le site Irving. Cela contribuerait à la revitalisation de la rue Racine. Effectivement, une résolution a été adoptée le 5 juillet dernier et déposée à la Ville.
- Q. :** Mme Francine Trudel demande si, avec l'adoption du droit de préemption, le dossier pourrait se régler rapidement. Elle relève qu'à plusieurs organismes, on devient une force.
- MJA :** Incessamment. Il ne faut pas oublier que le gouvernement du Québec est en période électorale. L'ensemble des municipalités du Québec souhaite se prévaloir de ce droit. Chaque municipalité devra adopter un règlement afin d'établir le territoire sur lequel elle veut exercer son droit de préemption.
- Q. :** Mme Lyse Pelletier demande à M. Lussier ce qu'il attend du conseil de quartier.
- ML :** La première étape était d'informer le conseil de quartier. Il remercie le conseil d'avoir adopté une résolution sur le sujet. Il désire que le conseil de quartier s'implique et collabore avec d'autres organismes, dont le Centre d'interprétation Kabir Kouba. Il s'intéresse particulièrement à l'idée de former un comité. Il réalise que plusieurs groupes partagent les mêmes objectifs communs dans ce dossier. Enfin, il aspire à ce que la rue Racine devienne une porte d'entrée avec belle allure.
- Q. :** M. Marc Savard veut savoir si la Société d'histoire entreprend ces démarches pour installer ses locaux sur le site Irving ou bien si c'est uniquement d'ordre archéologique.
- ML :** M. Lussier mentionne que la SHHSC est bien logée. La Société d'histoire veut un investissement pérenne sur la rue Racine, afin de la dynamiser à travers le patrimoine. Il y a un terrain disponible présentement et un groupe qui travaille bien ensemble. À suivre.

Mme Asselin informe l'assemblée qu'une rencontre avec M. Mario Lussier a eu lieu la semaine dernière. M. Lussier doit lui remettre un projet plus étoffé sur la revalorisation de ce site patrimonial. Par la suite, ce projet suivra son cours auprès des instances concernées. Le budget 2023 étant en préparation, Mme Asselin souhaite que des montants accordés à ce projet apparaissent dans les colonnes financières. Mme Asselin et M. Lussier collaborent étroitement pour que le site Irving devienne un espace à la satisfaction des citoyens.

22-09-04 Résolutions reliées à la nouvelle conseillère en consultations publiques

Mme Marie Lagier explique que c'est une formalité administrative. Le départ de M. Mathon implique un changement d'administrateur. La venue de Mme Dominique Gagnon nécessite une mise à jour au Registre des entreprises du Québec. Elle lit la résolution.

Résolution 22-09-26

Objet : Registraire des entreprises - Mise à jour annuelle ou de mise à jour courante

*Sur la proposition de M. Marc Savard, dûment appuyée par Mme Lyse Pelletier, **il est résolu que** le conseil de quartier de Loretteville autorise, pour l'année 2023, Mme*

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, à remplir et à transmettre, au nom de la présidente du conseil d'administration, la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

Mme Lagier informe l'assemblée que la mise à jour annuelle a été effectuée. Le conseil de quartier devra acheminer le paiement par chèque au registraire des entreprises.

22-09-05 Dossiers du conseil de quartier

5,1 Projet de sécurité routière 2022 : affiches

Mme Pelletier rappelle les grandes lignes du projet de la sécurité routière 2022. Ce projet se résume à la production d'affiches « *LENTement SVP* » pour installation sur les propriétés publiques et privées. Dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière, la Ville accordait une subvention aux conseils de quartier désireux de présenter un projet de sensibilisation sur la sécurité routière. Aux fins d'un suivi, il reste quelques affiches à offrir aux citoyens. Il est toujours possible de s'en procurer chez Le Minimaliste et à la boucherie Beaupré, sur la rue Racine.

5,1,1 Répartition des budgets de 3 000 \$ (6 000 \$ au total)

Mme Pelletier mentionne que le conseil de quartier a reçu 6 000 \$ en subvention de la part de la Ville. M. Francis Bouchard, trésorier, l'informe qu'il reste 3 444,45 \$.

5,1,2 Présence à la place Éphémère (CQ et SAAQ)

Mme Pelletier soulève que le conseil de quartier a tenu un kiosque à la place Éphémère. À deux occasions, plusieurs pancartes ont été distribuées. De plus, elle souligne la présence de l'unité mobile de sécurité routière de la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ). Cette activité fut appréciée.

M. Marc Savard parle d'actes de vandalisme commis sur les affiches. De plus, il a remarqué que des personnes d'autres quartiers de la ville s'emparaient des pancartes pour les installer chez eux. Il aimerait que le conseil de quartier prenne position là-dessus l'an prochain.

5,1,3 Publicité dans les pages Facebook et le journal des Rivières

Mme Pelletier informe l'assemblée que le conseil de quartier a publié un article dans le journal des Rivières. Cette publication servait à faire de la sensibilisation sur la sécurité routière ainsi que de la promotion des affiches, invitant les gens à s'en procurer. Mme Pelletier attire l'attention sur le délai ultime pour ramasser les pancartes, soit le début octobre.

Un participant mentionne qu'il n'y a plus d'affiches devant l'école L'Aventure.

5,2 Conversion du terrain de l'ancienne station-service Irving : suivi de la proposition du conseil de quartier

Pour faire un suivi, Mme Pelletier indique que la résolution CA-22-26, adoptée lors de la séance du 5 juillet dernier, a été transmise à la Ville par M. Jean-Sébastien Mathon. Mme Pelletier lit la résolution CA-22-26 déposée à la Ville.

5,2,1 Circulation bruyante de véhicules motorisés sur la rue Racine

C. : M. Richard Lebel fait part d'un règlement municipal portant sur le bruit. Ce règlement définit différentes sortes de bruit ainsi que la qualité sonore. Sur la rue Racine, il dénote un problème causé par le bruit des motos qui circulent à haute vitesse. Les motocyclettes sont modifiées et font des retours de flamme (« backfire »), un vacarme épouvantable. La rue Racine est comme en entonnoir. Que ce soit le matin ou la nuit, ce vacarme indispose grandement les résidents du quartier.

MJA : Mme Asselin indique que ce règlement est très récent. Il donne peu de pouvoir d'intervention pour les véhicules bruyants. La difficulté est qu'il est compliqué d'analyser un bruit perturbateur. Pas simple non plus de prendre sur le fait un véhicule bruyant dans les quartiers en périphérie. C'est plus facile quand il y a un regroupement de véhicules.

Q. : Mme Pelletier demande ce que le conseil de quartier peut faire.

S

MJA : Mme Asselin fera un suivi.

C. : M. Mario Marchand donne l'exemple du quartier Limoilou où une clinique avait été annoncée pour la surveillance des véhicules bruyants. Pourquoi ne pas faire la même chose ici ?

MJA : Mme Asselin indique que c'était aussi dans la Haute-Ville. Ces cliniques sont bien publicisées. L'objectif est de sensibiliser les gens à réaliser qu'il y a des interventions qui sont justifiées lorsque des véhicules sont bruyants. L'idée n'est pas de donner des contraventions.

5,2,2 Revitalisation de la rue Racine

Ce point sera discuté à la période d'information de la conseillère municipale.

5,3 Période d'information de la conseillère municipale

➤ **Rue Racine :** Mme Asselin indique que c'était un bel été sur la rue Racine avec la Fête pour la famille, la place Éphémère, la 1^{ère} édition de « Racine au cœur des arts ». Les montants alloués en mai arrivèrent un peu tard dans l'organisation des activités. Difficile alors de réserver à temps un « Food Trucks » en mai. Même chose pour les spectacles. Mme Asselin souligne que Loretteville a de beaux leviers de revitalisation pour la rue Racine. Il ne s'agit pas seulement de faire des activités, mais aussi d'aider les commerçants. Il y a plusieurs terrains vacants pour avoir une trame commerciale adéquate pour attirer des commerçants. L'adoption du règlement interdisant l'hébergement touristique au rez-de-chaussée a permis de refuser les demandes R & B voulant s'établir au rez-de-chaussée des immeubles. Ces locataires ne sont que de passage, note Mme Asselin. Elle souhaite une rue Racine plus conviviale qui attirera du monde.

À une question de Mme Duchaine, Mme Asselin l'assure que le conseil de quartier servira de plate-forme pour lancer des propositions et des initiatives.

➤ **Halloween :** la mascarade devrait revenir à l'automne. Avant, la salle Albert Rousseau gérait l'activité. Maintenant, c'est un nouveau promoteur qui en est à la finalisation des scénarios.

➤ **Terrain vacant à l'intersection des rues de l'Hôpital et Racine :** il serait vendu.

- **Terrain sur Louis IX** ayant appartenu à M. Charles-Bédard : la construction de logements débutera en 2023. Le projet consiste en des immeubles de 3 et de 2 étages.
- **Terrain de la ville sur la rue Martel** : la construction débutera en 2023. Le projet consiste à faire des maisons en rangée ainsi qu'un jardin communautaire.
- **Impasse Marie Guyart**. Il y a eu des travaux de réfection et les fils seront de nouveau enfouis.
- **Fresque de la peintre Sylvie Beaumont** sur de la tôle métallique : Pour la réalisation de cette peinture, Mme Beaumont était accompagnée de Chloé Dubreuil et Diane Tondreau.

➤ **Questions et commentaires du public**

➤ **Rue du Golf**

M. Mario Marchand dépose une pétition de 39 signatures afin de réduire le flot de circulation, entre autres, de véhicules lourds et la vitesse des automobilistes sur la rue du Golf. Le conseil de quartier prend acte de la pétition. Mme Lagier mentionne que le conseil de quartier et la conseillère municipale ne peuvent recevoir la pétition en leur nom. La pétition doit être déposée par voie électronique au conseil d'arrondissement de la Haute-St-Charles. Une copie peut toutefois être transmise au conseil de quartier et à la conseillère municipale.

Les citoyens présents manifestent leurs préoccupations et leurs opinions sur les excès de vitesse sur la rue du Golf et sur d'autres rues à Loretteville. Plusieurs mentionnent que cette situation perdure depuis plusieurs années. Des désagréments occasionnés par le bruit, les arrêts non respectés, le trafic lourd, le manque de stationnement etc. affectent la qualité de vie des résidents. Selon lui, l'intervention des policiers ne devrait pas être une priorité pour l'instant. Par ailleurs, il propose de mettre en place un comité de citoyens et que l'organisme Accès transports viables les accompagner dans le dossier afin d'avoir une vision globale des mesures à mettre en place.

Pour contrer la haute vitesse, certaines suggestions sont amenées, entre autres : des dos d'âne, de la peinture pour annoncer un arrêt, des affiches avec un enfant en larmes, des aménagements au centre de la rue telle des pots de fleurs, des îlots fleuris, des poteaux, des feux de circulation additionnels, etc.

À une remarque d'un citoyen, Mme Pelletier tient à préciser que les affiches gazon ne peuvent résoudre le problème de vitesse. Ces affiches servent à sensibiliser la population. Elle indique qu'un projet est en analyse chez Accès transports viables qui a fait des études terrain à Loretteville. Le conseil de quartier attend les résultats de ce diagnostic. Mme Pelletier informe l'assemblée qu'à la séance du 11 octobre prochain, un représentant du Service des transports de la Ville de Québec devrait venir présenter les résultats des relevés effectués sur la vitesse des automobilistes sur la rue du Golf. Elle invite les gens à y participer pour obtenir réponse à leur questionnement. En ce qui a trait à la proposition de M. Marchand de former un comité de citoyens, Mme Pelletier fait remarquer que le conseil de quartier a appuyé le projet de formation de comités piétons sur le territoire de la Ville de Québec de l'organisme Accès transports viables et participera à celui qui

sera formé pour le quartier de Loretteville. Cette résolution a été adoptée le 1^{er} février 2022.

Mme Asselin indique qu'entre les rues de l'Hôpital et Muguet-des-bois, des actions seront mises en œuvre sous peu. À l'égard de la déviation du trafic de la rue du Golf vers une autre artère, elle précise qu'une déviation vers un autre itinéraire risque de transférer les désagréments d'une rue vers une autre rue. Elle indique qu'à la suite d'une rencontre avec M. Marchand, tous ces éléments ont été discutés.

Les belles rues larges de Loretteville causent malheureusement des ennuis pour les résidents. Mme Asselin assure que la Ville élabore différents scénarios pour assurer la sécurité et aussi une convivialité entre usagers et véhicules pour l'arrondissement de La-Haute-Sainte-Charles. Il faudra cibler des rues et la Ville s'appuiera sur des données pour procéder à des interventions. Il faut poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs ayant des mauvais comportements.

➤ **Boul. des Étudiants**

Une citoyenne, Mme Laurence Boies-Grégoire habite sur la rue des Nobles. Malgré plusieurs interventions auprès de la Ville, elle témoigne de la vitesse excessive aux abords de l'école secondaire Roger-Comtois. Elle signale des dépassements de vitesse allant de 65 à 70 km/heure. Mme Boies-Grégoire a déjà contacté la Ville pour dénoncer la haute vitesse sur le boul. des Étudiants et pour obtenir des esquisses de solutions. Elle a aussi fait des démarches auprès de la police pour obtenir une surveillance accrue. Elle souhaite que la Ville mette en place des mesures plus pénalisantes pour les conducteurs. Entre autres, l'installation d'un dos d'âne allongé serait très efficace, selon elle.

S

Mme Asselin lui demande de lui remettre le nom de son contact auprès de la Ville pour fins de vérification. Elle lui fera part du suivi. Mme Asselin lui indique qu'une analyse sur l'efficacité des dos d'âne doit être effectuée avant d'en installer. Elle invite Mme Boies-Grégoire à venir à la prochaine séance du conseil de quartier. Elle aura l'occasion de poser ses questions sur les enjeux de la sécurité routière et sur les corridors scolaires aux représentants du ministère des Transports.

➤ **La rue Racine et ses activités**

Mme Asselin rappelle que l'organisation des activités de l'été 2022 a débuté avec un peu de retard, faisant en sorte que la promotion et l'installation de certaines infrastructures ont subi quelques ratés. L'an prochain, le manque de publicité et la gestion des infrastructures sera remédié. La 1^{ère} édition « Racine au cœur des arts » fut un succès.

➤ **L'École des Ursulines**

Les Sœurs Ursulines de Loretteville louent la portion scolaire et ne renouvelleront pas le bail en juin 2023, en raison de la baisse de la clientèle étudiante. L'école ne sera pas démolie pour autant, de même qu'aucune construction ne sera permise, car le bâtiment est protégé par la Loi sur le patrimoine culturel.

- **Construction d'immeubles sur la rue Louis IX**
En ce qui concerne le projet de plus de 200 logements sur la rue Louis IX, la construction débutera en 2023. Le promoteur prévoit conserver et ajouter des espaces verts, des stationnements souterrains et extérieurs, ainsi que l'aménagement de trottoirs sur le côté nord de Louis IX et possiblement sur le côté sud de Racine. Selon Mme Asselin, une piste cyclable pourrait aussi être construite. Des enjeux de circulation se posent, surtout près de l'école de l'Arc-en-Ciel, au coin des rues Racine et Verret.
- **Flexibus**
Ce service fonctionne très bien. L'objectif est d'amener les gens des territoires moins bien desservis vers des services où il y a plus de fréquence. Ce projet-pilote est en action depuis le 7 mars 2022 dans la couronne nord de Québec et Loretteville) et de l'est de Beauport (Courville et Montmorency).
- **Radars photo**
À une question posée par un citoyen, Mme Asselin indique que l'installation de radars photo est sous la responsabilité du ministère des Transports. La Ville ne détient aucun pouvoir pour les installations.
- **Panneaux d'arrêt obligatoire**
Avant d'ajouter de panneaux d'arrêt obligatoire, la Ville doit en informer le ministère des Transports afin qu'ils puissent procéder à une analyse. Une citoyenne suggère que la Ville fournisse et installe des écrans électroniques d'indicateur de vitesse, identique à ceux de Val-Bélair, sur certaines rues problématiques à Loretteville.

- 22-09-08** **Adoption des procès-verbaux**
8,1 **Assemblée spéciale du 5 juillet 2022**
Sur la proposition de M. Francis Bouchard et appuyée par Mme Nancy Beaupré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- 8,2** **Assemblée ordinaire du 7 juin 2022**
Adoption du PV reportée à l'assemblée du 11 octobre prochain.

- 22-09-09** **Fonctionnement du conseil**
9,1 **Suivi du budget**
M. Francis Bouchard, trésorier, annonce un montant de 3 444,45 \$ en caisse concernant la subvention de 6000 \$ de la Ville pour le projet de sécurité routière.
Il précise que l'achat des chèques est de 78 \$ au lieu de 100 \$, tel qu'accordé lors de l'assemblée régulière du 6 juin dernier.
- 9,2** **Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire**
Mme Pelletier lit la résolution.

Résolution CA-22-27

Objet : Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction

*Sur la proposition de M. Francis Bouchard et appuyée par Mme Nancy Beaupré, **il est résolu que** le conseil de quartier de Loretteville autorise un*

paiement de 100 \$ à Mme Lucette Bouchard pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022, à la réception des documents.

Adoptée à l'unanimité

9,3 Correspondance

9,3,1 Envoi de la lettre d'appui au projet Connexion jeunesse du CIUSSS-CN

Mme Pelletier fait la lecture de la lettre expédiée au CIUSSS-CN en juillet dernier.

22-09-10 Varia

10,1 Paiement pour le renouvellement annuel au Registraire des entreprises

Mme Pelletier lit la résolution.

Résolution CA-22-28

Objet : Autorisation pour le registraire des entreprises en 2023

*Sur la proposition de M. Marc Savard, appuyée par M. Francis Bouchard, **il est résolu que** le conseil de quartier de Loretteville autorise un paiement de 37 \$ pour les frais de mise à jour annuelle de l'inscription du conseil de quartier au registre des entreprises.*

Adoptée à l'unanimité

Mme Lagier fait savoir aux administrateurs que le paiement doit être effectué dans un délai de 10 jours à la suite de la mise à jour.

22-09-11 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier se tiendra le 11 octobre 2022 à 19 heures, au lieu du 4 octobre, en raison des élections provinciales.

Sur la proposition de Mme Lyse Pelletier, appuyée par M. Marc Savard, la séance est levée à 21 h 15.

Lyse Pelletier, Présidente

Marc Savard, Secrétaire